

OPÉRATEUR

1/ **Dénomination de la qualification :**

Opérateur

2/ **Objet de la qualification :**

L'opérateur assure la réalisation d'activités de difficulté moyenne dans sa spécialité.

3/ **Contenu de la qualification :**

A - Activités techniques :

- Exécution d'activités nécessitant des connaissances de niveau CAP dans sa spécialité.
- Elles peuvent nécessiter l'utilisation d'équipements adaptés.
- Elles sont réalisées dans le cadre de procédures préétablies.

B - Activités réalisées en appui d'un responsable hiérarchique :

- Accueil clients si l'activité place l'opérateur en contact clientèle,
- Utilisation de la documentation technique,
- Agencement du poste de travail,
- Application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise,
- Établissement des documents de suivi et de contrôle des opérations réalisées.

4/ **Extensions possibles dans la qualification :**

En fonction des diverses situations pouvant conduire à la réalisation d'activités complémentaires au contenu principal.

5/ **Classement :**

- Échelon correspondant au contenu principal de la qualification : 3
- Échelons majorés accessibles : 4 / 5
 - . en fonction de l'exercice des extensions possibles décrites au paragraphe 4,
 - . en fonction de l'application de critères valorisants (art. 3.02 d) de la convention collective).

6/ **Modes d'accès à la qualification :**

- Soit par obtention de la certification suivante, correspondant au domaine d'activité :
 - . CAP ou Titre de niveau équivalent,
- Soit par décision directe du chef d'entreprise, en fonction des compétences du salarié, appréciées par rapport au contenu de la qualification (paragraphe 3).

7/ **Possibilités d'évolution professionnelle :**

- Verticale :
 - . opérateur spécialiste (fiche Z.6.1)
- Transversale :
 - . Voir Panorama